



ARCINGES BULLETIN 2019

LE MOT DU MAIRE

Nous voulons par ce bulletin vous présenter plus particulièrement les derniers travaux d'aménagement du Bourg et une nouvelle tranche des travaux sur le réseau d'eau potable avec la construction et la mise en service de la station de neutralisation qui nous a mobilisé depuis plusieurs années. En effet, ce dossier a été en attente de différentes autorisations administratives qui ont retardé la réalisation de ces travaux. Notre souci le plus important était la validité des subventions de l'Agence de l'Eau et du Département qui représentent 75% du montant des travaux.

Depuis quelques années, nous avons réalisé des travaux importants sur le réseau d'eau potable. Nous souhaitons et nous espérons que ces travaux améliorent la qualité et la distribution de l'eau. Il reste encore des travaux à réaliser (renouvellement de réseau notamment). Malheureusement, les taux de subvention sont tous en baisse ce qui conduira certainement à une augmentation des tarifs de l'eau pour faire face à ces nouveaux investissements.

Nous avons aussi poursuivi l'aménagement du Bourg en 2016 dans le cadre de l'élargissement de la route départementale en direction de Cuinzier et en 2017 sur la sortie en direction de Mars où nous avons sécurisé le carrefour de la montée de la Croix de la Fin et du chemin de Bellevue. Tous ces travaux ont été possibles grâce aux subventions principalement du conseil départemental ; j'en profite pour remercier nos Conseillers Départementaux Clotilde ROBIN et Jérémie LACROIX pour leur aide, leur soutien et leur disponibilité.

Nous avons aussi, fin 2018, validé et rendu opposable notre PLU qui était en cours de réalisation depuis quelques années. Maintenant nos demandes d'urbanisme (permis de construire et déclaration de travaux) seront instruites au service ADS de la Communauté des Communes (Autorisation du Droit des Sols). Nous avons aussi un programme de voirie important dans les années à venir pour maintenir les chemins en bon état.

D'autres projets pourront voir le jour dans les années à venir si nous arrivons à mobiliser les subventions nécessaires pour les financer.

Merci à Catherine qui, après de nombreuses années d'implication pour la commune, au comité des fêtes puis au conseil municipal, a décidé de mettre un terme à ses engagements : merci pour tout ce que tu as apporté.

Pour terminer, je voudrais remercier Stéphanie, Marie-Laure, Leslie et Jean-Philippe qui ont passé beaucoup de temps à réaliser ce bulletin.

Merci aux membres du Conseil Municipal pour leur participation sérieuse et efficace.

Merci à Emilie, Françoise, Patrick et Dominique qui font de leur mieux pour vous apporter le meilleur service. Merci aux personnes qui animent notre commune tout au long de l'année.

La tâche n'est pas toujours simple mais la bonne ambiance qui règne au sein du Conseil, au sein de la Communauté de Communes et avec les communes voisines facilite cette tâche et permet de continuer à avancer.

Bonne lecture !

Henri GROSDENIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Henri GROSDENIS : Maire

Stéphane LARGER : 1^{er} adjoint

Jean-Philippe POYET : 2^{ème} adjoint

Les conseillers :

David **BAUDIER**, Jean Paul **BERRY**, Marie Laure **BRISE**, Laurent **DUBOUIS**, Stéphanie **MICHAUD**, Leslie **PAPUT**, Michel **SUBTIL**.

Ils font tous partie des différentes commissions :

VOIRIE : Henri GROSDENIS – Stéphane LARGER – Jean Paul BERRY- Laurent DUBOUIS – Michel SUBTIL.

EAU ET ASSAINISSEMENT : Henri GROSDENIS – Stéphane LARGER – Jean Paul BERRY – Laurent DUBOUIS – Jean Philippe POYET.

BATIMENTS : Henri GROSDENIS – Jean Philippe POYET – Jean Paul BERRY – Laurent DUBOUIS – David BAUDIER.

COMMUNICATION : Henri GROSDENIS – Jean Philippe POYET – Stéphanie MICHAUD – Marie Laure BRISE – Leslie PAPUT

APPEL D'OFFRES : Henri GROSDENIS – Stéphane LARGER – Stéphanie MICHAUD – Leslie PAPUT.



Le mot de Catherine

“ **A**près presque 15 ans au comité des fêtes et 1,5 mandat au conseil municipal (et oui le temps passe vite, ce qui ne nous rajeunit pas !!), j’ai remis en début d’année 2018, ma démission de mon poste de seconde adjointe et conseillère municipale à Mr Le Maire Henri Grosdenis.

Cette décision est motivée uniquement par des raisons personnelles relatives à mon déménagement sur la commune de Vougy et à la vente de notre maison d’Arcinges.

Cette décision m’appartient car je considère que je n’étais plus légitime à exercer ces fonctions sur une commune où je ne réside plus et je n’ai plus de biens par ailleurs. Je n’aurais pas trouvé très honnête de ma part de vouloir conserver mon poste de seconde adjointe.

Je tiens par ailleurs à remercier Henri Grosdenis et le conseil municipal (et aussi les électeurs) de m’avoir fait confiance pendant toutes ces années, ce fut un vrai plaisir et une expérience très enrichissante de participer par ce biais-là, à la vie de la commune.

Arcinges gardant une place privilégiée dans notre cœur et notre âme, nous ne manquerons pas de nous croiser à nouveau sur ses chemins et lors de ses festivités... »



Catherine Tournesac

La Mairie :



Le secrétariat est ouvert le Mardi de 14h à 16h30 et le Jeudi de 14h à 18h.

Emilie Vouillon-Lathuillère est secrétaire depuis maintenant 8 ans en temps partagé avec la mairie de Saint-Germain la Montagne.

Elle a repris ses fonctions après une période d’interruption, le temps de mettre au monde une petite Juliette.

Pendant ce temps-là c’est Corinne Guérin qui a assuré son remplacement. Elle est également habitante de la commune.

Etat civil 2015 / 2016 / 2017 /

Mariages :

BRISE Lionel et ROY Marie-Laure – 11/07/15

MATRAY Jérôme et MONTET Virginie – 05/09/2015

CHATELET Timothée et PELLEGRIN Louise –
30/04/2016

PAPUT Simon et BRIVET Leslie – 22/07/18

GAREL Jérôme et JOANNIN Carine – 05/05/2018

Décès :

GROSDENIS Emile – 14/05/2015

2018

PERRIN Robert – 31/10/2015

DEFRANCE Raymond – 01/01/2016

FAHRNER Maurice, Alphonse – 24/08/2017

PERRIER Georges – 14/10/2017

POYET Maurice – 23/01/2018

DUCLOS Bernard – 19/06/2018

PERRIN Paulette – 9/07/2017

CHATELET Dominique – 25/11/2016

La commune compte 220 habitants.

Avis de Naissance :



Tom PAPUT
09/01/2015



Léonie BRUMAIRE
21/01/2015



Eliot TOSI
05/10/2015



Auxane FEJARD
05/12/2015



Léonie CURT
23/09/2016



Emmy AUGAGNEUR
13/07/2017



Raphaël BOUDET-MAGNIER
15/02/2016



Mahé GEAY
24/08/2018



Lou MARAIS
23/05/2018



Léna BOUDET-MAGNIER
16/06/2018



Lise TOSI
18/04/2018

TRAVAUX COMMUNAUX

Pont de Fagot

Dans le cadre du projet d'aménagement des chemins de Saint Jacques de Compostelle porté par la Communauté Charlieu-Belmont, il a été décidé de restaurer le pont de Fagot, situé sur le parcours. La réfection du pont a été effectuée par l'entreprise de maçonnerie Duperron pour un montant de 15 697€ HT.



Courant 2017, les aménagements paysagers (terrassement de l'accès et pose d'une bâche en cours de fleurissement) ont été réalisés par l'entreprise Projets Jardins de Mars, gérée par Eric Perrin. Pour ce faire, la commune achètera la parcelle de pré attenante au pont. Une table de pique-nique sera prochainement installée pour mettre en valeur ce site.

C'est la communauté de communes qui supporte ce dossier. Elle a obtenu des aides financières européennes sur ce projet : 70 % de subventions ont été allouées (40 % par l'Europe, 25 % par la région et 5 % par le département). La commune remboursera le reste à charge qui s'élève à 5543.43€.

Chemin Guillot

Située au hameau Fagot, cette passerelle permet de rétablir la liaison historique avec la commune de Cuinzier en traversant la rivière le Chandonnet. Afin de le rouvrir à la circulation des marcheurs, la mairie a fait procéder au bornage de celui-ci par un géomètre, en présence des riverains. Le tracé du chemin ne correspondant pas à son emplacement cadastral, la mairie a donc racheté une bande de terrain d'environ 358m² au propriétaire du pré adjacent pour un coût de 882€ (bornage +achat). La clôture a été effectuée par le conseil municipal.

La commune de Cuinzier a été contactée : il serait bien que la suite du chemin se trouvant sur leur territoire soit réouverte et à nouveau entretenue...



Voirie

Depuis de nombreuses années nous avons réalisé régulièrement des travaux assez importants (20 à 25 000 euros tous les ans) d'entretien et de réfection de voirie grâce aux subventions du conseil départemental. Pour 2018 – 2019, des devis sont en cours d'étude pour les chemins de Foncomtal, Fagot, la Scie, des Noisetiers.

Dernière tranche des travaux du Bourg achevée le 12 mars 2018

L'entreprise Moncorgé Parcs et Jardins a réalisé plusieurs aménagements dans le bourg.

Elle a installé une bâche, pour simplifier l'entretien, avec des plantations sur le talus « Rue de la mairie », en prolongement du talus jouxtant le city stade. Le bord de la rue a été pavé en continuité de l'existant.

Afin d'assurer la sécurisation du carrefour de la salle des fêtes et de la route de Mars, à la sortie Ouest du Bourg, il a été décidé de baisser la hauteur du mur d'origine pour améliorer la visibilité dans le virage. Pour ce faire, une portion de terrain a été achetée à Mr Jean Barriquand. Le reliquat des pierres du mur a permis de monter un muret à l'aplomb du talus du café pour éviter les descentes de terre.

Un espace de verdure a été réalisé à l'entrée de la desserte menant à la salle des fêtes.

L'entrée du village a été aménagée pour mieux la signaler et, ainsi, faire ralentir les véhicules.

Des pavés d'Inde ont été posés ; les trottoirs ont été recouverts de Balthazar, un stabilisé écologique réalisé par cristallisation, qui ne contient ni ciment, ni résine, ni bitume. Il est d'un aspect naturel jaune-orangé et très résistant. Ceci étant dans la continuité des travaux d'aménagements réalisés lors de la première tranche des travaux.

Coût des travaux : 57 965, 99 EUROS



Travaux route de Cuinzier

Les travaux de l'aménagement du carrefour de la RD 39 et de la RD 48 (entrée Est du Bourg), en groupement avec le Département, ont débuté en juin 2016 : un débardage a été nécessaire. La route n'a pas été fermée à la circulation : une circulation alternée a été mise en place.

C'est la société Eiffage qui a été retenue pour environ 42366,98 euros TTC.

L'entreprise Chavany TP a réalisé le terrassement du talus : un apport de terre végétale a été nécessaire. Coût : 5892 euros.

Puis l'entreprise Moncorgé parcs et jardins a posé une bâche et effectué la plantation de vivaces variées : le nom de la commune apparaît sur le talus. Coût : 15 194,62 euros TTC. Un contrat annuel d'entretien a été établi avec cette entreprise afin de tenir l'espace propre tout au moins pour le début de la pousse des végétaux.

NB : La modification du tracé de la chaussée a entraîné le déplacement du point d'apport volontaire du tri sélectif au début de la route des vignes. Une haie de troènes a été replantée à ce niveau.





Un Ginkgo Biloba planté pour honorer un don fait à la commune

Un Ginkgo Biloba (ou « arbre aux 40 écus » ou « abricotier d'argent ») a été planté à côté du marronnier, au croisement des 3 routes : le chemin des vignes, la rue de l'église et la RD 39. Une table de pique-nique sera installée à proximité ultérieurement.

Cet arbre fait partie de la plus ancienne famille d'arbres connue, puisqu'elle serait apparue il y a plus de 270 millions d'années (Elle existait déjà une quarantaine d'années avant l'apparition des dinosaures !) Le ginkgo est un arbre de taille moyenne à grande, pouvant atteindre 20 à 30 m. Sa durée de vie est très importante, celui du jardin botanique de l'université du Tōhoku est âgé de 1 250 ans. Le ginkgo est un être vivant potentiellement immortel ; il n'a pas de prédateurs naturels, ni de parasites ou maladies. Les seuls facteurs externes défavorables seraient l'homme, les aléas telluriques ou climatiques.

Ses feuilles sont uniques parmi les arbres, puisque formées de deux lobes en forme de palmes et ne présentant pas de nervure centrale comme la quasi-totalité des plantes modernes. Dotées d'un pétiole, elles sont insérées sur les rameaux par petits groupes de 3 ou 4 et atteignent de 5 à 15 cm de long. Ces feuilles sont caduques. Elles sont de couleur or à l'automne.

Une légende japonaise le désigne comme l'arbre du grand-père et du petit-fils. Cette expression évoque le fait que celui qui plante un ginkgo ne peut en récolter lui-même les fruits. Cela peut aussi vouloir dire que le petit-fils donne au grand-père l'espoir d'une continuation de sa lignée, et donc une prévision d'immortalité. Et dans certaines légendes asiatiques, on raconte que le dernier descendant d'une lignée princière plante un ginkgo avant de disparaître.



Dans le cadre de la Charte régionale d'entretien des espaces publics signée le 5 mars 2017, des plaquettes d'information sur l'engagement de la commune pour préserver notre santé et notre environnement ont été distribuées à tous les habitants. De plus, des réunions publiques ont été programmées et animées par le SYMISOA (Syndicat Mixte des rivières du Sornin et de ses Affluents).

Cette démarche zéro phyto invite à changer notre regard sur la nature, les « mauvaises herbes », la notion de « propreté ». Il faut nous adapter et revoir notre degré d'exigence... Ainsi, cette prise de conscience nous amène à raisonner le désherbage, réduire significativement les pesticides (souvent mal utilisés car surdosés) dans les espaces publics, mais également dans nos pratiques de jardinage et d'entretien des espaces verts et respecter ces engagements pour les nouveaux aménagements. La présence de végétation spontanée au bord des rues, sur les trottoirs et dans les espaces verts va parfois de pair avec un changement de pratiques. Elle témoigne d'une meilleure prise en compte de la santé publique et de la qualité des eaux qui nous entourent.

Dans le cadre du passage à zéro pesticide pour l'entretien de la commune, la convention de mutualisation d'achat d'un désherbeur thermique (chariot et lance RIPAGREEN chez Finas SARL) avec la commune de Cuinzier a été approuvée par le conseil. Un accord a été trouvé pour une prise en charge du coût d'achat à 60 % par Cuinzier et 40 % par Arcinges (coût d'achat de 2 323€ HT et subvention de l'agence de l'eau Loire Bretagne de 1 394€ soit 60 %).

Le broyage des accotements des chemins communaux est désormais effectué par Mr Bruno Troncy de Chandon. Comme auparavant, deux passages sont prévus : le premier au printemps (avant la fête de l'ascension) et le deuxième à l'automne.

Pour tous renseignements : SYMISOA
contact@symisoa.fr www.symisoa.fr 04 77 60
97 91 FRAPNA Loire frapna-loire@frapna.org
www.frapna-zeropesticide.fr www.frapna-loire.org 04 77 41 46 60



Cela fait 6 ans maintenant que Dominique Buisson, agent technique en charge de la voirie et des espaces verts, travaille à Arcinges. Ses heures de travail sont partagées avec les communes de Mars et de Maizilly : elles vont être augmentées de 33h à 35 heures. Plus d'heures travaillées, donc, du fait des travaux du bourg : de nouveaux massifs à entretenir, ainsi que plus de passages pour le désherbage occasionnés par l'objectif zéro pesticide.

A la suite des travaux, Dominique a aménagé des petits massifs : à la jonction de la rue de l'église et de la RD 39, ainsi qu'au début de la route des vignes.

Cette année encore, Dominique a permis à notre village d'obtenir le 2ème prix départemental 2017 de fleurissement sur les communes de moins de 500 habitants. La remise des prix a eu lieu le 23 mars à Saint Etienne : la commune bénéficie d'un bon d'achat de 120 euros pour 170 euros achetés. Nous le remercions pour son travail, son implication et nous le félicitons !

Fleurissement Villes et Villages de moins de 500 habitants, première catégorie A : Arcinges a reçu le deuxième prix sur 17 communes inscrites.

Les fenêtres de la salle du conseil ainsi que celles des appartements situés au-dessus de la mairie ont été changées. Ce sont des fenêtres double vitrage en PVC qui ont été mises en place. La porte d'entrée de la maison Mercier a également été changée. Ces éléments proviennent de chez LD Menuiserie pour un coût de 9509.84 euros. Ces travaux seront intégrés à la demande d'aide financière au titre des enveloppes cantonales de solidarité 2017.

Nous avons été conseillés par un service du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire) spécialisé dans la déperdition thermique.

Cimetière

-Le mur d'enceinte du cimetière a été repris puis entièrement rejointé intérieur et extérieur en pierres apparentes de couleur beige-rosé par l'entreprise de maçonnerie Raphaël Duperron. Un enduit a été mis en place sur la couverture sablée par l'entreprise ROCHE de Cuinzier.

Les travaux ont débuté au mois de Décembre 2016 et ont été effectués par l'entreprise Duperron, pour un montant total de 22 140 euros TTC.

Une aide financière du conseil départemental a été acquise au titre des enveloppes cantonales 2016 ainsi que l'aide financière du Sénateur Mr Frécon aux titres des enveloppes parlementaires 2016.

-La porte du cimetière communal a été restaurée par l'entreprise Franck Roche.



La subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2018 a contribué à l'installation d'un columbarium au centre du cimetière communal avec 8 cases. Le columbarium a été installé mi-septembre par l'entreprise Santi pour un montant de 6090€ TTC.

L'aménagement de l'emplacement du columbarium avec la création d'un jardin du souvenir pour la dispersion des cendres a été effectué par l'entreprise Moncorgé pour un montant de 6000€ TTC.

Le conseil municipal a voté le maintien du prix des concessions au cimetière :

Concession de 30 ans : 50€ le m². Concession de 50 ans : 61€ le m².

Tarif des cases du columbarium : Case pour 15ans : 250€.

Case pour 30ans : 450€.

Case pour 50 ans : 650€.

Dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 0 €.

Déploiement de la Fibre optique pour un très haut débit.

Les travaux pour l'implantation de la fibre sur notre commune ont débuté ce début d'année ; suivi et élagage des arbres pour dégager les fils existants entre autres.

La mairie a validé le recensement des habitations existantes, des bâtiments considérés comme aménageables en habitations par le PLU ainsi que les parcelles pouvant faire l'objet de constructions afin de permettre un bon dimensionnement du futur réseau.

Pour rappel, l'installation de la prise dans toutes les maisons sera gratuite dans l'année qui suit les travaux de raccordement de village ; elle sera ensuite payante. L'installation de la prise chez les particuliers n'oblige absolument pas à prendre un abonnement chez un opérateur commercialisant des abonnements internet de type fibre. Il est donc recommandé de faire installer la prise dans toutes les habitations pendant le période de gratuité.

A Arcinges, l'installation sera effective **fin 2019**, après une réunion publique qui expliquera les modalités de raccordement.

Retour sur la RGI

La RGI (Redevance Générale Incitative) a été mise en place en 2016 avec une année fictive, la facturation effective a débuté en 2017.

L'extension de la RGI en 2016 sur le secteur de Belmont a été concrétisée par une baisse du tonnage des ordures ménagères de près de 53 % (sur l'année à blanc). Cette diminution se confirme encore sur l'année 2017.

C'est la société SECAF CHAMFRAY qui est chargée du ramassage des bacs roulants d'ordures ménagères.

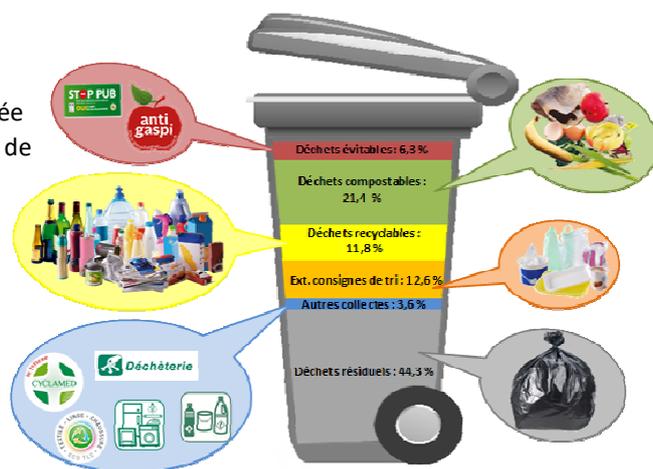
Afin de continuer dans cette optique, continuez à utiliser les bornes de tri sélectif et de vous rendre dans l'une des deux déchèteries de la communauté de communes, à savoir Belmont de la Loire ou Pouilly sous Charlieu. Nous vous invitons aussi à faire du compostage, la communauté de commune propose des composteurs à la vente.

Pour rappel : sur Arcinges, la collecte des bacs a lieu le mardi.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à consultez le site <http://www.charlieubelmont.com> ou le 04 77 69 03 06 en cas de problème avec votre bac ou le ramassage.

La campagne de caractérisation des ordures ménagères menée sur le territoire de Charlieu Belmont Communauté a permis de connaître la composition de nos poubelles.

Les résultats laissent apparaître que plus de la moitié de nos poubelles devraient être recyclées : pensez au compostage, aux colonnes de tri et aux déchèteries !



Eau

Le code de la santé Publique impose aux collectivités la mise en place, autour des points d'eau, de périmètre de protection immédiate, rapprochées et éventuellement éloignée afin de satisfaire ses besoins en eau potable.

La commune d'Arcinges exploite deux captages (Trévandré et Font Charbonnier) et effectue un achat en gros à la commune du Cergne.

Dans des conditions d'étiage sévère, ou en cas de fuites importantes, la commune peut procéder à des achats d'eau plus importants, ces sur-achats restent néanmoins exceptionnels.

Le diagnostic et schéma directeur du système d'alimentation d'eau potable, finalisé en 2014, préconise la réalisation d'un traitement par neutralisation pour les eaux des deux sources, compte tenu du caractère agressif des eaux brutes et afin de respecter les nouvelles normes de qualité de l'eau destinée à la consommation humaine relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.



Au vu de la disposition géographique des captages et du réseau d'alimentation existant, le scénario retenu dans le schéma directeur pour la mise en place d'un traitement de neutralisation, consiste au regroupement des deux sources et à la construction d'une seule station de traitement dans un souci d'économie et pour faciliter le fonctionnement :



- Une station de pompage au niveau du captage de Trévandré pour refouler les eaux sur le site du Coucou.
- Une station de traitement implantée à côté du réservoir du Coucou pour traiter les eaux des deux captages.

Suite à la réalisation des travaux sur les captages en 2014, nous avons présenté notre dossier pour la station de neutralisation au CODERST (service de la préfecture qui traite les dossiers concernant la distribution de l'eau). Après trois ans d'attente, notre dossier a abouti, nous avons eu l'arrêté préfectoral et l'autorisation de faire les travaux lors du 1^{er} trimestre 2018.

Les subventions de l'agence de l'eau et du conseil départemental à hauteur de 80% qui nous permettaient de réaliser ces travaux avaient été attribuées en 2015. Nous avons donc renouvelé régulièrement les demandes pour ne pas les perdre. Par conséquent, il a fallu recontacter les entreprises pour savoir si elles maintenaient leurs offres, retenues en octobre 2015 : la SADE pour la partie canalisation et Captage Neutralisation des Vosges pour la partie traitement. Après une réponse favorable de leur part, nous avons pu programmer les travaux pour l'été 2018.



Les canalisations ont été réalisées en juillet 2018 par la SADE pour un montant de 24 978,80 € HT. La partie canalisation permet de refouler l'eau du captage de Trévandré sur le réservoir du Coucou, pour avoir une seule station de traitement.

La station de neutralisation a été réalisée par l'entreprise Captage Neutralisation Vosges pour un montant de 195 887,38€ HT. Notre eau étant naturellement trop acide, nous devons par ce moyen de traitement, remonter le PH, ce qui est une obligation réglementaire. Ceci devrait réduire la corrosion des canalisations en fonte qui engendre des problèmes d'eau trouble. Le traitement consiste à faire filtrer l'eau sur un lit de calcaire pour la recharger en calcium. Cette station a la particularité d'être préinstallée et livrée en kit, ce qui facilite et comprime les délais d'installation.

Avant d'engager ces travaux que nous vous avons présentés lors d'une réunion publique en 2012, nous vous avons également présenté une hausse assez importante du prix de l'eau pour financer ces travaux. Aujourd'hui, nous espérons pouvoir maintenir ces tarifs. Cependant, l'étude menée par la communauté de communes pour la reprise de la compétence eau et assainissement obligera à une actualisation des tarifs.



Assainissement collectif

A partir du 1^{er} octobre 2015, les tarifs assainissement appliqués sont les suivants : droit fixe : 20,90€ et prix du m³ consommé : 0,3071€.

Les tarifs eau : droit fixe : 85€/an et prix du m³ consommé : 0,20€.

Le conseil municipal approuve l'application des tarifs suivants :

- Frais de dossier : 30€ (ouverture, fermeture ou modification d'abonnement)

- Frais d'intervention sur vanne : 30€ (ouverture, fermeture)

- Remplacement d'un compteur gelé : 80€

- Fermeture de branchement : 100€

- Réouverture de branchement : 100€ (intervention, et frais administratifs inclus)

Pensez à protéger vos compteurs contre le gel.

- compris

- tranchée

ou

- Intervention particuliers : tarif

Attention de plus en plus de lingettes et de déchets alimentaires sont retrouvés dans le dégrilleur d'arrivée. Cela nuit au bon fonctionnement de la station. Soyez vigilants !

Réouverture de compteur, de dépose et frais administratifs inclus)

Réouverture d'abonnement : 300€

Création branchement en limite de propriété : 500€ (y pose de regard de compteur)

Installation ou déplacement d'un regard seul : 200€ (sans matériel)

exceptionnelle de l'agent technique (urgence, casse) facturée aux horaires : 25€/h.

Une convention de mutualisation du matériel a été signée entre Arcinges, Ecoche, Mars, Maizilly et Le Cergne en novembre 2015 concernant l'achat, la fourniture et la location de matériel relatif au réseau d'eau ainsi que le véhicule.

Récapitulatif sur les travaux pour améliorer la qualité et la distribution de l'eau depuis une quinzaine d'année :



Patrick Dumont travaille sur Arcinges depuis 11 ans en tant qu'agent technique en temps partagé avec la commune d'Ecoche et Mars. Il s'est spécialisé au fur et à mesure dans la gestion de l'eau.

Il surveille la qualité et la distribution de l'eau.

Il effectue le nettoyage des chambres de captage et le suivi des compteurs.

Pour l'assainissement il procède à l'entretien de la station et du réseau de collecte. Il assure le nettoyage et les analyses une fois par semaine, ainsi que l'entretien des filtres plantés.

Bilan des travaux depuis 2002

- 2002 : interconnexion avec Le Cerfne → Travaux 60 000 €
→ Subvention : 20 000 €
- 2003 : chloration → Travaux 9000 € → Subvention :
4000 €
- 2004 : interconnexion des réseaux → Travaux 60 000 € →
Subvention : 36 000 €
- 2009 : Station et assainissement → Travaux 320 000 € →
Subvention : 235 000 €
- 2011 : Suite assainissement → Travaux 72 000 € →
Subvention : 57 000 €
- 2014 : Reprise des captages → Travaux 55 000 € →
Subvention : 45 000 €
- 2018 : Station de neutralisation → Travaux 220 000 € →
Subvention : 160 000 €

Total: Travaux 796 000 €

Subvention : 557 000 €

Crédits :

- Station 90 000 € Soldé fin 2019
- Captages 100 000 € Soldé en 2022
- Neutralisation 100 000 € Soldé en 2040



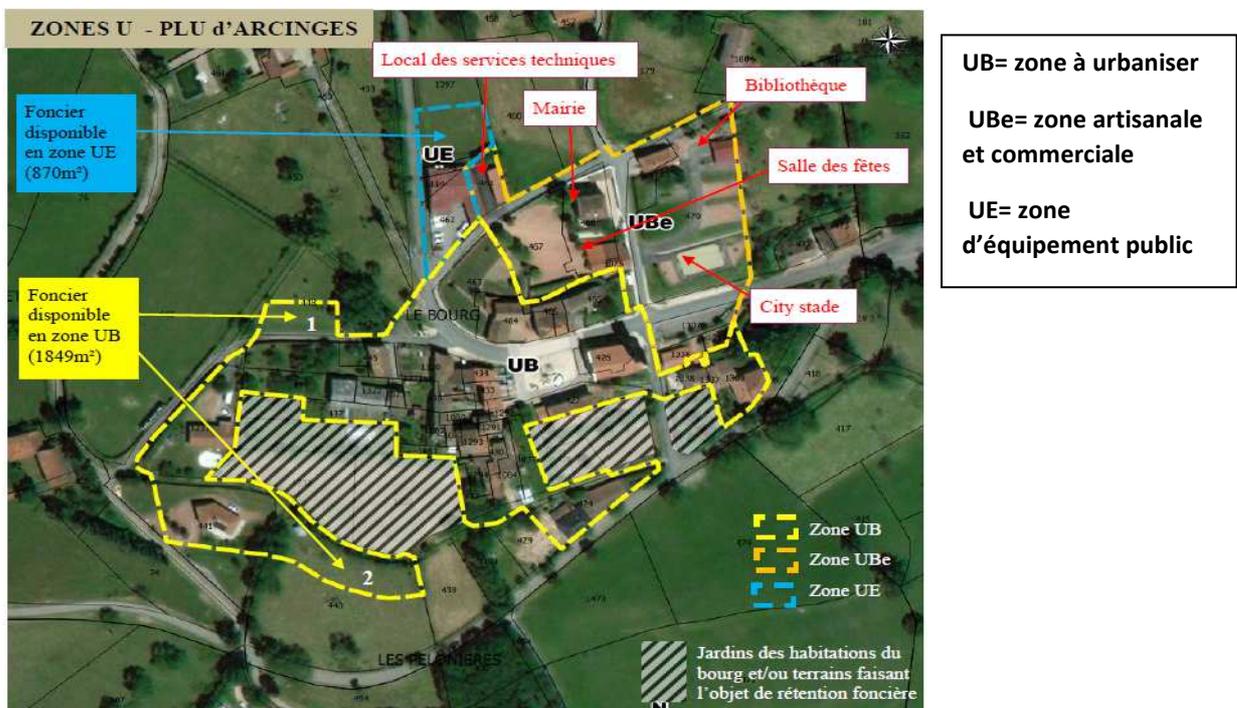
La commune jusqu'alors soumise au RNU (Règlement National d'Urbanisme) s'est engagée dans l'élaboration d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) afin notamment d'intégrer les dispositions du SCOT du Sornin (Schéma de Cohérence Territoriale du Sornin) et plus globalement le cadre réglementaire dont les lois Grenelle I et II et ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), et LAAF (Loi d'Avenir pour l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt). Réalisé avec le bureau d'étude Aptitudes Aménagement, il est en cours de finalisation.

Nous avons sollicité les propriétaires des parcelles susceptibles d'être constructibles à proximité du bourg et raccordables au réseau d'assainissement pour savoir s'ils seraient vendeurs. Les parcelles constructibles ont été définies en fonction de la surface qui nous a été attribuée dans le cadre du SCOT avec le bureau d'étude soit environ 2500 m2 soit trois habitations jusqu'en 2022. Conformément à l'arrêté municipal du 1^{er} aout 2017 précisant la nouvelle implantation de la limite d'agglomération, le panneau Arcinges a été déplacé de 150m. Ceci pour permettre l'extension de la menuiserie Lotto si ce dernier le souhaite.

Un recensement des annexes (de types granges, petits bâtiments anciens...) de chaque habitation de la commune a été réalisé afin qu'un changement de destination puisse être accordé si le propriétaire en fait la demande.

Un certain nombre d'étapes ont été nécessaires à la validation de ce dernier. Une réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu en décembre 2017 suivie d'une réunion avec les habitants de la commune en février 2018

Plusieurs organismes doivent encore valider les différentes questions posées lors de l'enquête publique qui a eu lieu du 21/06/18 au 24/07/18. Ainsi, le PLU devrait être opérationnel fin 2018. A partir de cette date, c'est le service ADS (Autorisation Droit des Sols) de la communauté de commune qui instruira les dossiers.



La salle des fêtes :

La location de la salle des fêtes se fait auprès de Françoise POYET, au 04 77 60 60 17.

Habitants d'Arcinges : 100€ / Extérieurs : 165€ / Location de la sono + jeu de lumières : 50€.

Des travaux ont été réalisés dernièrement : rafraîchissement des murs intérieurs (par l'entreprise Franck Roche pour un coût de 5777.18 euros TTC), remplacement des jeux de lumière (entreprise Point Show pour un montant de 556 euros TTC), remplacement du système de chauffage (entreprise Auclerc pour un montant de 3532.80 euros TTC), achat d'un micro-ondes. Des affichettes sont plaquées à l'intérieur de chaque placard indiquant le nombre de verres ou d'assiettes à disposition : ceci permet de faciliter le rangement et le compte de la vaisselle lors de l'état des lieux.

A compter du 1er janvier 2019, le prix de la location va augmenter afin de tenir compte du prix de la RGI (Redevance Générale Incitative).

Habitants d'Arcinges : 110€ / Extérieurs : 175€ / Location de la sono + jeu de lumières : 50€

+ Cautions : 50€ pour le tri sélectif (merci de contrôler les déchets jetés aux ordures ménagères) / 200€ pour la salle / 100€ pour le nettoyage de la salle.

Suite à la demande de la commune d'Ecoche, nous avons accepté la mutualisation de nos salles. Il est donc possible de louer la salle des fêtes d'Ecoche pour 250 € pour le week-end (tarif habitant) + 0,15€ du kWh. C'est une grande salle avec une scène et une buvette équipée de plusieurs frigos. La capacité est de 180 personnes. Il y a un accès handicapé.

La vaisselle est comprise

Une caution de 80€ est demandée pour réserver la date + 300€ pour couvrir les éventuels dégâts. Elle est restituée après les festivités.

Les réservations se font en mairie d'Ecoche au 04 77 63 60 26 ou mairie.ecoche@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : mardi, jeudi, vendredi 9h – 12h + vendredi 14h – 19h.

Les clés sont données le vendredi après-midi et doivent être rendues le lundi matin.

Suite aux heures supplémentaires effectuées ces dernières années et compte tenu des tâches à effectuer (gestion de la salle des fêtes, entretien de la mairie, du café, de la bibliothèque, aide à l'arrosage et au désherbage...), il a été décidé d'augmenter le contrat de Françoise Poyet, agent communal, à 7 h hebdomadaires. Ceci depuis le 1er janvier 2017.

Nous la remercions pour sa disponibilité et tous les services rendus.



VIE ASSOCIATIVE

La Commission d'Action Sociale

Bureau constitutif :

Henri GROSDENIS – Stéphanie MICHAUD – Leslie PAPUT – David BAUDIER – Gilles GROSDENIS

Depuis septembre 2014, le CCAS propose une journée festive pour les personnes de 60 ans et plus. Cette journée se déroule à la salle des fêtes, jusqu'à présent suivie par une animation musicale. Cette journée est généralement très appréciée, elle permet un temps d'échanges et de partage.

En 2017 le repas s'était déroulé le 21 octobre et vous étiez 42 participants.

En 2018, il n'y a pas eu de repas par manque d'inscriptions. Mais vous pouvez d'ores et déjà noter la date du **5 octobre 2019**, pour un après-midi café et jeux.



Le CCAS distribue toutes les années un colis de Noël, pour les personnes de la commune, ceci à partir de 70ans. En 2017 c'est 33 colis qui ont été distribués.

Le café communal

C'est au café communal que les bénévoles vous accueillent tous les dimanches matin à partir de 9h45.

Venez discuter, partager, rigoler autour d'un verre et quelques cacahuètes !

Géré par le comité des fêtes et tenu par les habitants sur la base du volontariat, il peut également être ouvert sur demande, lors des mariages ou enterrements.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter le comité des fêtes.

ET le Jeudi c'est l' Pays !

Le comité des fêtes

Il est indispensable dans notre village car il permet de proposer à la population quelques animations durant l'année. C'est l'occasion pour les habitants de se retrouver, partager et de faire connaissance dans la bonne humeur.

Ces moments de convivialité sont possibles grâce à l'investissement des bénévoles, que nous tenons à remercier.

Cette année, le spectacle de rapaces « Hippogriffe » lors de la fête de l'Ascension a été bien apprécié du public. Mais pour que cela continue, de nouveaux bénévoles sont les bienvenus, que ce soit de manière ponctuelle ou plus régulière, venez avec vos idées et votre énergie.



Constitution du bureau :

Président : Simon PAPUT

Vice-président : Yoan AUGAGNEUR – Françoise POYET

Trésorier : Lionel BRISE

Vice-trésorière : Virginie LECOUFFE

Secrétaire : Julien BRUMAIRE

Vice-secrétaire : Géraldine LOTTO

Membres actifs : Jean Philippe POYET- André PERRIN

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Dimanche 17 février 2019 : Matinée boudin

Samedi 16 Mars 2019 : Exposition « bois » à la bibliothèque.

Dimanche 14 avril 2019 : Marche des Godges

Mardi 30 avril 2019 : Marche nocturne

Jeudi 30 Mai 2019 : Fête de l'ascension

Vendredi 14 juin 2019 : Fête des voisins

Samedi 26 octobre 2019 : Repas des bénévoles

Samedi 7 décembre 2019 : Décoration du village avec goûter pour les enfants

Samedi 14 décembre 2019 : Arbre de Noël

La bibliothèque d'Arcinges est installée dans un local, mis à disposition par la mairie, au-dessus du city stade. Ce point lecture est ouvert tous les samedis de 10 h à 12h ainsi que le 1er mardi de chaque mois de 16h30 à 18h30. Un grand nombre de livres est à votre disposition : pour les enfants, pour les adolescents, pour les adultes...

Le choix est large... Et grâce à la subvention versée par les mairies d'Arcinges (250€) et du Cergne (150€), vous pourrez bénéficier de nouveautés achetées régulièrement tout au long de l'année.

Vous serez accueillis par 4 bénévoles : Claudie Perrin, Cécile Charroin, Pascale Giraud et Madeleine Châtelet.

L'informatisation s'est faite sur tout le canton à partir d'avril 2017 suite à la convention intercommunale d'informatisation des bibliothèques approuvée par le conseil municipal. Tout le stock de livres est aujourd'hui informatisé. De plus, la commune a signé une convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque avec les services du département de la Loire.

Le 1er janvier 2018, le service bibliobus s'est arrêté. De ce fait, les bénévoles doivent se rendre à Neulise pour choisir les livres qui seront ensuite livrés par les agents de la Médiathèque Départementale de la Loire (MDL). L'accès au numérique de la MDL de Neulise est possible grâce à un code donné lors d'une permanence : les lecteurs peuvent ainsi avoir accès à une autre façon de lire un livre, jouer en ligne, lire la presse, réviser le code de la route, découvrir une langue, raconter une histoire, écouter de la musique ...

Depuis 2018, un partenariat est mis en place avec la commune du Cergne et tout particulièrement avec l'école.

L'équipe a organisé plusieurs animations :

- L'intervention d'une jeune femme travaillant dans la police scientifique qui nous a expliqué en quoi consistait son travail : comment relever des preuves sur une scène de crime, comment classer les indices, ... Pour mettre cela en pratique, une exposition interactive a conquis petits et grands : munis d'une tablette tactile, nous rentrions dans la peau d'un détective et devions résoudre les énigmes policières pour démasquer le coupable.
- Rencontre avec Anne Poiré et Patrick Guallino dans le cadre des chemins de la lecture le 28 janvier 2017.
- La création d'un salon du bien-être le 25 mars 2017, avec des stands de découvertes en sophrologie, réflexologie plantaire, produits naturels et diététiques. Toutes les exposantes habitent Arcinges : Anne-Marie Grosdenis, Isabelle Darnet, Catherine Tournesac, Géraldine Lotto et Aline Augagneur.



- Le 16 décembre 2017, une animation mini théâtre et lecture de contes, dans le cadre de l'arbre de Noël du Comité des fêtes, pour le plaisir des plus petits.

- Une opération « don de livres de poche » est organisée en juin et juillet, juste avant les vacances...Pour lire sans modération et à emporter partout !!

Le conseil municipal remercie Mme Perrin ainsi que toute l'équipe des bénévoles pour leur travail.



A vos agendas ! la prochaine exposition sur le thème du bois aura lieu le samedi 16 mars 2019 à la salle des fêtes.

*Une « retraite » bien méritée...
Après une trentaine d'années passées au service de la bibliothèque d'Arcinges, dont elle a été l'une des premières bénévoles, Mme Chuzeville laisse sa place au sein de l'équipe.
Nous la remercions sincèrement pour sa disponibilité et son investissement.*



Vous pouvez emprunter, écouter, regarder, lire... et maintenant vous pouvez aussi



Janvier 2018

La bibliothèque, animée par une équipe municipale, appartient au réseau départemental des bibliothèques-médiathèques de la Loire.

Elle est partenaire de la Direction Départementale du Livre et du Multimédia (DDLIM)



Coordination et Appui aux Professionnels de la Santé et du Social
Avec l'accord du patient et de son médecin généraliste.

Pour Qui ?

Tout **professionnel** des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, quels que soient l'âge et la pathologie du patient,

Un **aidant** qui se sent dépassé par l'accompagnement de son proche à domicile,

Le **patient** lui-même qui ne parvient plus à faire face, seul, à ses problèmes de santé.

Pour Quoi ?

Information et orientation vers une ressource du territoire adaptée,

Evaluation de la situation du patient, et en fonction de la situation, propositions de différentes modalités d'interventions et de suivis,

Organisation de réunions de **concertation pluridisciplinaire**.

D'autres types d'actions....

L'Éducation Thérapeutique des Patients : porteur de programmes (diabète ; à venir en 2019, maladie de Parkinson) et accompagnement des partenaires à la construction de leur(s) programme(s).

Le réseau de santé CAP2S propose **des formations** de formateurs en Education Thérapeutique des Patients.

Où ?

Site Roannais : 141 rue du 8 Mai 1945 – 42153 RIORGES

Tél. 04 77 72 18 51 – Fax 04 77 60 49 65 – mail : accueil1@cap2s.org

Les entreprises de la commune

Avec l'arrivée de nouveaux habitants, une nouvelle entreprise s'est implantée à Arcinges. **Tony MARAIS** et ses collaborateurs proposent **les lampes frontales Stoots**. Ce sont des lampes conçues et fabriquées en France depuis 2013. Leur différence : un rapport poids / puissance / autonomie incomparable.

La lampe frontale Stoots est née au cœur des forêts sombres du nord de la France, au sein de notre petit groupe d'amis, tous passionnés par les sports outdoor et ingénieurs R&D chez un fabricant de matériel sportif. Les premiers bidouillages de lampes sont apparus lors de nos aventures sportives et se sont perfectionnés au fil du temps. Jusqu'au jour où elles ont intéressé d'autres personnes que nous...

C'est alors que nous nous sommes lancés dans l'aventure STOOTs. De cette histoire, sont nées nos lampes frontales, forgées sur le terrain, imaginées, conçues et fabriquées par des amoureux des activités nocturnes et sports outdoor. En maîtrisant toute la production de A à Z, la lampe STOOTs intègre le meilleur des technologies d'éclairage, que ce soit au niveau des batteries, des leds ou de l'électronique de régulation.

Devant le succès grandissant de nos lampes, l'équipe s'est agrandie. S'en est suivi le déménagement de la société à Arcinges et de la production à Coublanc. La fabrication des lampes est confiée à l'AGDE.

Nos clients sont des sportifs (trail, vtt...), des spéléologues, des entreprises, des chasseurs ... ou même des bricoleurs.

Pour plus de détails sur nos lampes, rendez-vous sur notre **site internet www.stootsconcept.fr** et suivez notre actualité sur **facebook "frontales Stoots"**.



Il y a également deux artisans qui travaillent le bois sur la commune :

- **LD Menuiserie** gérée par **Daniel LOTTO** qui travaille aussi bien pour les particuliers que les entreprises ou le domaine public. L'entreprise se compose de trois salariés, un apprenti, un gérant et une secrétaire comptable.

Ses réalisations sont variées : fabrication de meubles sur mesure, aménagement de terrasses en bois ou composite, escaliers, mobilier de magasin, pose en neuf ou rénovation de fenêtres, portes, baies vitrées en bois, aluminium ou PVC.

- **La scierie Eric BEZACIER** (chemin de la scie) a été reprise fin 2018 par **Jean-Marie PRADET** : il propose les mêmes prestations, c'est-à-dire sciage à façon (le bois est fourni par les clients), du débit de charpente pour professionnels et particuliers et le négoce de bois au détail.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Pièces	Où s'adresser	Documents à fournir
<p>Carte Nationale d'Identité (CNI) <i>valable 15 ans pour les majeurs, 10 ans pour les mineurs.</i></p>  <p>Passeport</p> 	<p>Mairie équipée d'un dispositif de recueil des empruntes : Charlieu (<i>uniquement sur rendez-vous</i>), La Clayette, Roanne, pour les plus proches.</p>	<p><u>Première demande</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Copie récente de l'acte de naissance • Justificatif de domicile de moins de 3 mois • 2 photos d'identité (non scannées, non découpées) • Livret de famille pour les mineurs <p><u>Renouvellement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Même pièce que première demande sauf acte de naissance • Copie de l'ancienne carte (gratuit) / certificat de perte ou de vol (+timbre fiscal à 25.00€) <p><u>Modification</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Même pièce que renouvellement • Pièce justifiant le changement : nouveau justificatif de domicile, acte de mariage, jugement de divorce,...) <p><u>Passeport uniquement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Timbre fiscal : 86 € (majeur) 42 € (mineur de 15 ans ou plus) 17 € (mineur de moins de 15 ans) <p>→Dans tous les cas,</p> <ul style="list-style-type: none"> • la présence du demandeur est obligatoire pour la prise d'empreinte et la signature • Cerfa n°12100*02 (majeur) ou 12101*02 (mineur) à retirer en mairie et à compléter.
<p>Autorisation de sortie du territoire <i>pour les mineurs voyageant à l'étranger sans leur parents.</i></p>	<p>En ligne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs. Le cerfa n°15646*01 est disponible sur www.service-public.fr
<p>PACS</p>	<p>Mairie du lieu de domicile ou chez un notaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Convention de Pacs (convention personnalisée ou formulaire complété cerfa n°15726*02) • Déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité (Pacs) et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa n°15725*02) • Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois • Pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport...) délivrée par une administration publique (original +1 photocopie)
<p>Recensement à 16 ans et Journée Défense et Citoyenneté</p>	<p>Mairie du lieu de domicile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité • Livret de famille
<p>Carte électorale</p> 	<p>Mairie du lieu de domicile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cerfa n°12669*01 • Carte Nationale d'identité ou passeport • Justificatif de domicile <p>→ à déposer au plus tard le dernier jour du 2e mois précédant le scrutin</p>
<p>Acte de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ naissance ✓ mariage ✓ décès 	<p>Mairie du lieu de l'acte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Indiquer les nom et prénoms de la personne concernée par l'acte ainsi que la date de naissance/mariage/décès. Fournir une enveloppe timbrée pour le retour du document. • Ou www.acte-etat-civil.fr
<p>Urbanisme, permis de construire, déclaration préalable de travaux ...</p>	<p>Mairie du lieu des travaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Se renseigner en mairie, formulaires disponibles sur www.service-public.fr

Communauté de communes

Charlieu-Belmont Communauté :
« Pierres d'histoire et Terre d'avenir »
9, place de la Bouverie
42190 CHARLIEU
04 77 69 03 06
<http://www.charlieubelmont.com> Vous trouverez sur ce site la vie de la communauté, des infos pratiques et l'agenda culturel et touristique.
Personnes référentes d'Arcinges :
Henri GROSDENIS : vice-président en charge des déchets ménagers au conseil communautaire
Stéphane LARGER : commission évaluation et transfert des charges
Marie-Laure BRISE : commission service à la population – santé – lien social – enfance jeunesse
Michel SUBTIL : commission déchets ménagers.

Mairie

Le secrétariat est ouvert le mardi de 14h à 16h30 et le jeudi de 14h à 18h30.
Téléphone : 04 77 60 52 44
communearcinges@wanadoo.fr

Transport scolaire

- **Navette Arcinges - Cuinzier** (pour collèves et lycées de Charlieu)
- **Navette Arcinges - Le Cergne** (pour l'école de la Marelle)
Pour tous renseignements, s'adresser en mairie.

Tourisme

Office de tourisme du pays de Charlieu Belmont
Place Saint Philibert
42190 CHARLIEU
04 77 60 12 42
www.charlieubelmont-tourisme.com

Déchèterie intercommunale

Lieu-dit Le Mont
42 670 BELMONT DE LA LOIRE
Horaires d'été (du 01/04 au 31/10) : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 ; samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.
Horaires d'hiver (du 01/11 au 31/03) : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h ; samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.
La déchèterie est fermée les dimanches et les jours fériés.

Enfance et jeunesse

Accueil et loisirs

Les professionnels de ce service sont à votre écoute pour répondre à vos demandes :

- S'informer sur les différents modes d'accueil pour les jeunes enfants
- Obtenir une liste des assistants maternels
- Avoir les coordonnées des structures collectives sur le territoire
- Etre accompagné dans les démarches d'embauche d'un assistant maternel
- Soutenir les professionnels

Accueil téléphonique de 8h30 à 16h30.
Possibilité de RDV dans les communes en fonction des horaires d'ouverture des mairies.

Ghislaine BRETTE

9 bld Général Leclerc
42190 CHARLIEU -
04 77 60 90 79

Lydie AUDET

64 rue du Commerce
42670 BELMONT DE LA LOIRE
04 77 63 76 10
relaisassmat@charlieubelmont.com

Point accueil écoute jeune

«Le Cocon»

Informations, échanges autour des difficultés liées à l'adolescence. Un accompagnement gratuit, anonyme et confidentiel est proposé aux jeunes de 12 à 25 ans et leur famille.
4 rue André Farinet (1^{er} étage).
42190 CHARLIEU -
06 31 30 90 49
Mail : lecocon42gmail.com
<https://mjccharlieu.jimdo.com/point-accueil-ecoute-jeunes/>

Salle d'animation rurale

Tarifs de la location :
Salle d'Arcinges : Habitants d'Arcinges: 100€ - Extérieurs : 165 € - Location de la sono : 50€ Pour la location, contacter Françoise POYET au 04 77 60 60 17.
Salle d'Ecoche : Habitants d'Arcinges :250€. Pour la location, contacter la mairie d'Ecoche au 04 77 63 60 26

Culte catholique

Nous dépendons de la Paroisse Sainte Marthe en Nord Roannais.
Presbytère : 3 rue Charles de Gaulle
42190 CHARLIEU
04 77 60 04 03
Pour les funérailles ou pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter le presbytère.

Santé

SSIAD

Structure associative basée à Belmont, il a été intégré à l'EHPAD Sainte Anne EHPAD du Pays de Belmont
Service de Soins Infirmiers à Domicile
Infirmière coordonnatrice : Catherine VAGINAY
45 places des Rameaux
04 77 63 61 11/ 04 77 63 80 40
ldecssiad@ehpadblq.fr

LIEN EN ROANNAIS

Service d'aide à domicile pour séniors
04 77 23 25 27

ADMR

Aide à Domicile en Milieu Rural
41 place de l'église
42670 BELMONT DE LA LOIRE
04 77 63 79 82
msecoche@fed42.admr.org

La Maisonnée

Structure d'animation de l'ADMR du Pays de Belmont.
Vous y découvrirez des ateliers d'échange et de rencontre, d'artisanat, de loisirs créatifs, des sorties et animations proposées toute l'année.
4 domaines de services : animation - information et point numérique CAF - culture et loisirs - lien social et intergénérationnel.
41 place de l'église
42670 BELMONT DE LA LOIRE
06 40 95 57 03
lamaisonnee@belmont.fede42.admr.org

Urgences

Pompiers : 18 ou 112 d'un portable
SAMU : 15 ou 04 77 72 24 00
Gendarmerie : 17 ou 04 77 60 04 44

Rappel : un défibrillateur se trouve dans les toilettes publiques, au Bourg.

Bulletin municipal

2019

Directeur de la publication : Henri GROSDENIS
Rédaction-conception : Marie-Laure BRISE, Stéphanie MICHAUD, Leslie PAPUT et Jean-Philippe POYET avec l'aide de Stéphane LARGER
Impression : SEDI

INFORMATIONS